

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Le Conseil Communautaire, convoqué le 22 juin 2023, s'est réuni à la Communauté d'Agglomération du Bassin d'Aurillac le **29 juin 2023** à 20h30 sous la présidence de Monsieur Pierre MATHONIER.

Nombre de conseillers : 68

Nombre de conseillers présents à la séance : 49

Nombre de conseillers absents à la séance : 4

Nombre de conseillers en exercice : 68

Nombre de conseillers représentés : 15

Nombre de conseillers suppléés : /

ETAIENT PRÉSENTS :

Pierre MATHONIER, Christian POULHES, Magali MAUREL, Stéphane FRECHOU, Bernadette GINEZ, Isabelle LANTUEJOUL, Gérard PRADAL, Angélique MARTINS, Sébastien PRAT, Nathalie GARDES, Alain COUDON, Maryline MONTEILLET, Ginette APCHIN, Michel BAISSAC, Jean-François BARRIER, Yvette BASTID, Jamal BELAIDI, Patricia BENITO, Bernard BERTHELIER, Hubert BONHOMMET, Nadine BRUEL, Elise BRUGIERE, Michel COSNIER, Philippe COUDERC, Géraud DELPUECH, Jean-Luc DONEYS, Louis ESTEVES, Dominique FABREGUES, Jean-Michel FAUBLADIER, Daniel FLORY, Christian FRICOT, Mireille LABORIE, Sylvie LACHAIZE, Dominique LAVIGNE, David LOPEZ, Philippe MARIOU, Philippe MAURS, Jean-Paul NICOLAS, Christophe PESTRINAUX, Jean-Pierre PICARD, Jean-Louis PRAX, Jean-François RODIER, Valérie RUEDA, Guy SENAUD, Frédéric SERAGER, Nicole SOULENQ-COUSSAIN, Jean-Luc TOURLAN, Jean-Louis VIDAL, Julien VIDALINC

ETAIENT REPRESENTE(E)S :

Jean-Luc LENTIER (représenté par Gérard PRADAL), Charly DELAMAIDE (représenté par Pierre MATHONIER), Catherine AMALRIC (représentée par Géraud DELPUECH), Elisa BASTIDE (représentée par Julien VIDALINC), Vanessa BONNEFOY (représentée par Christophe PESTRINAUX), Thierry CRUEGHE (représenté par Jean-Louis VIDAL), Aurélie DEMOULIN (représentée par Sébastien PRAT), Philippe FABRE (représenté par Philippe MAURS), Claudine FLEY (représentée par Philippe COUDERC), Cécile GANE (représentée par Jean-François RODIER), Evelyne LADRAS (représentée par Christian POULHES), Jacqueline MARTINEZ-SEVERAC (représentée par Alain COUDON), Chloé MOLES (représentée par Isabelle LANTUEJOUL), Maxime MURATET (représenté par Bernard BERTHELIER), Véronique VISY (représentée par Valérie RUEDA)

ETAIENT ABSENT(E)S :

Yves ALEXANDRE, Stéphanie DELORME, Frédéric GODBARGE, Philippe SENAUD

Monsieur Sébastien PRAT a été élu secrétaire de séance.

N° DEL_2023_099 : ADMINISTRATION GENERALE / CHARGÉ(E) DE PROJET "PETITES VILLES DE DEMAIN" - MODIFICATION DE LA RÉMUNÉRATION

Rapporteur : Madame Bernadette GINEZ

Suite à la labellisation de la candidature « Petites Villes de Demain » portée par la Communauté d'Agglomération du Bassin d'Aurillac et 7 communes du territoire, le Conseil Communautaire a créé par la délibération n° DEL_2021_071 en date du 1^{er} avril 2021, un poste de chargé de projet « Petites Villes de Demain ».

Suite au départ anticipé de la personne recrutée, la Collectivité a relancé un jury et retenu une nouvelle candidate dont il convient aujourd'hui de fixer les conditions de rémunération en regard de ses compétences et expériences professionnelles.

Il est proposé au Conseil Communautaire d'adapter en conséquence la condition spécifique de rémunération et de régime indemnitaire de l'emploi contractuel susdit en retenant les valeurs indiciaires définies dans le dispositif ci-après.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité :

- de modifier les caractéristiques financières de l'emploi de cheffe de projet « Petites Villes de Demain » comme ci-après, étant précisé que les autres conditions de cet emploi contractuel restent inchangées :

Caractéristiques :

- Rémunération : IB 525 - IM 450
- Régime indemnitaire : RIFSEEP attaché à ce poste correspondant au groupe de fonction A4 institué par la délibération n° DEL_2023_017 du 9 février 2023

- de dire que les modifications de la valeur du point d'indice de la fonction publique et la revalorisation des échelles indiciaires de la catégorie A filière administrative, seront automatiquement transposables par voie d'avenant audit contrat ;

- d'autoriser Monsieur le Président à signer tout acte se rapportant à ce recrutement, les crédits nécessaires étant prévus au Budget Principal.

Au registre sont les signatures,
Pour extrait certifié conforme,

Le Président,

Pierre MATHONIER.